

RÈGLEMENT 2026

GOU'TRAIL

L'organisation

Le comité des fêtes de Goutrens organise lors de sa fête annuelle, avec la 4^e édition du Gou'Trail qui aura lieu le 9 mai 2026, au départ du village de Goutrens.

Détails techniques

Le Gou'trail est une épreuve de course à pied de pleine nature, type « Trail » se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers, au départ/arrivée de Goutrens. Deux distances de courses sont proposées ainsi que 4 courses enfants et une randonnée (2 boucles) :

- Le 21km de distance pour 900D+, ouverte aux licencié(e) ou non licencié(e)s né avant le 9/05/2008. Départ de Goutrens à 16h30.
- Le 12 km de distance pour 360D+, ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s né avant le 31/12/2009. Départ de Goutrens à 17h15.
- Course enfant, 3km maximum de distance, ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s né(e)s entre le 1/01/2010 et le 31/12/2012. Départ de Goutrens à 16h.
- Course enfant, 1,5km de distance, ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s né(e)s entre le 1/01/2013 et le 31/12/2015. Départ de Goutrens à 16h.
- Course enfant 750m, ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s né(e)s entre le 1/01/2016 et le 31/12/2019. Départ de Goutrens à 16h.
- Course enfant 300m, ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s né(e)s entre le 1/01/2020 et le 31/12/2021. Départ de Goutrens à 16h.
- Une randonnée de 10 km et une de 15km. Départ de Goutrens vers 16h00

Inscription / pièce à fournir

Les inscriptions en ligne se font uniquement via le site internet de l'organisation **www.goutrail.fr** et sont validées lors du paiement en ligne et après validation des pièces justificatives mentionnées ci-dessous.

Inscription sur place possible également le jour de l'épreuve à partir de 14h30 jusqu'à 16h (sous réserve de places disponibles – limite à 499 coureurs).

Pour les courses enfants et la randonnée, les inscriptions se font à la salle des fêtes de Goutrens le jour même de 14h30 à 15h45.

Pour valider son inscription, le coureur doit fournir lors de sa démarche en ligne ou lors de son inscription sur place, une copie de la licence F.F.A en cours de validité ou pour les participants de 16 ans ou plus un attestation à obtenir sur le site <https://pps.athle.fr> : Parcours de Prévention de Santé.

Pour la participation des enfants, une demande manuscrite d'autorisation parentale est demandée (formulaire disponible sur le site internet).

Aucune inscription ne sera validée sans ces documents.

Toute demande de modification ou de changement de course doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée par courriel : contact@goutrail.fr

Toute annulation d'inscription doit être faite au plus tard une semaine avant la manifestation. Le remboursement sera effectué déduction faite des frais de réservation. Au-delà de ce délai, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

Pour cette 4e édition, les inscriptions sont limitées à 499 participants.

Tarifs

Pour le trail de 21km, le tarif de l'inscription est de 18 euros sur le site internet puis 20 euros sur place.

Pour le trail de 12km, le tarif de l'inscription est de 10 euros sur le site internet puis 12 Euros sur place.

Les courses enfants sont Gratuites.

Pour la randonnée une participation de 8 euros sur le site internet puis 10 euros sur place est demandée.

Un repas (non-inclus dans l'inscription) sera proposé à la réservation en même temps que les inscriptions et le jour même.

Dossard

Le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité le jour même sur le site de départ, une demi-heure maximum avant le départ de chaque course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Equipement recommandé

Hormis les équipements de base pour courir, les participants pourront se munir :

- d'une réserve d'eau minimum de 500ml
- d'une couverture de survie
- d'un sifflet

Le téléphone portable est fortement conseillé.

Ravitaillement

Sur le parcours de 21km, deux ravitaillements seront mis en place. Un premier au domaine du Cros où un magnifique panorama s'offrira à vous à environ 8 km de course. Des points d'eau supplémentaires pourront être proposés sur le parcours en fonction des conditions météorologiques. Un dernier ravitaillement se tiendra à 5 km de l'arrivée.

Pour le parcours 12km ainsi que pour la randonnée, le ravitaillement du au domaine du Cros sera également disponible à mi-parcours.

Un dernier ravitaillement sera mis en place à l'arrivée des 2 courses.

Les coureurs et randonneurs doivent donc prévoir leur propre gobelet ou gourdes afin d'en profiter.

Assistance / sécurité

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par des secouristes. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Un n° de portable d'un organisateur sera sur les dossards.

Balisage / Barrière horaire / Abandon

Les circuits, afin de vous faire profiter et découvrir de superbes sites, parcourent des propriétés privées. Ces dernières ne seront ouvertes et autorisées que le jour de la course et pour cet événement. Chaque participant s'engage à préserver ces sites.

Le balisage se fera par rubalise, panneaux et fléchage.

Pour des raisons de sécurité, une barrière horaire est prévue.

Le temps maximal de l'épreuve pour la totalité du parcours est fixé à :

- 4 heures 30mn pour 21 km soit arrivée avant 21h.
- 2 heures 45mn pour le 12km soit arrivée avant 20h.

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable de poste de contrôle le plus proche. Celui-ci invalide définitivement son dossard en le récupérant.

Règlement

Tout participant au Trail et à la randonnée s'engage à :

- Respecter le parcours dans sa totalité.
- Respecter l'environnement traversé, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (masques, papiers, emballages, gobelets...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ, à l'arrivée, ainsi qu'aux points de ravitaillement.

- Suivre le parcours sans couper les sentiers.
- Respecter le balisage. Il vous est utile... aux autres aussi.
- Respecter le code de la route. Il y a quelques passages de chaussées ...il en va de votre sécurité.
- Ne pas utiliser un moyen de transport, pas d'aide logistique en dehors des zones prévues à cet effet.
- Porter le dossard et visible durant la totalité de l'épreuve.
- Etre respectueux envers toute présence sur le parcours, organisateurs, bénévoles, concurrents ...

Le manquement à l'une de ses règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, sans aucune possibilité de faire appel à cette sanction.

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de forces majeures (intempéries ...)

Assurance et Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de l'assureur « Groupama assurance ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol ou de perte.

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Acceptation du règlement

La participation au Gou'Trail, entraîne l'acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement de la course publiée par l'organisation, consultable sur le site internet. Chaque concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée à respecter les différents points cités ci-dessus.

La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire. Elle entraîne l'acceptation du règlement 2026 des courses dans son intégralité.

NB / Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site du Gou'trail ; elles sont imposables aux concurrents dès cet instant. Il est recommandé

aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations qui ne seraient pas d'actualité.

*Les présidents du comité des fêtes, Mr Albespy Martin, Mr Reynès Théo
L'organisateur du trail Mr Garabuau Cyril*